

## Compte rendu du 2e Conseil d'École du 11 février 2021

Le 2e Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2020 – 2021 s'est tenu ce jour sous la présidence de Mme AUBAILLY, la directrice. La séance est ouverte à 18h05 sous la forme d'une visio-conférence.

Etaient présents :

L'équipe enseignante : Mme MAUGET (CPA), Mme MEGHERBI (CE1), Mme DRUON (CE1/CE2), Mme DOUGIER (CE2), M RODRIGUES (CE2/CM1), Mme MINELLI (CM1), Mme GIROGUY (CM2A), Mme NOUEL 5CM2B), Mme CHÉRON (ULIS école).

Les représentants de l'association EIR : Mme WERKHAUSER BERTRAND, Mme AUROUER, Mme CADORINI, M THERIZOLS

Les représentants de la fédération FCPE : M BRICLER, Mme KHERIF, Mme BAULAN, M FANOUILLE, Mme MIEZI.

M COBLENC, adjoint à M Le Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, en charge des affaires scolaires,

M LAUWEREINS, Représentant de Madame la Maire de Paris et Monsieur le Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement

M BLOES : Responsable Educatif Ville et Directeur du Centre de Loisirs

Excusés :

Mme NOVELLI (CPB),

Mme VERSMISSE (PVP Arts Plastiques),

Mme MENNESSONS, Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale

Ordre du jour :

1. Point protocole sanitaire
2. Prévisions effectifs rentrée 2021
3. Passage en 6<sup>e</sup>
4. Vie de l'école et Suivi des projets en cours
5. Périscolaire
6. Travaux dans l'école
7. Vie de la Fédération et de l'Association de parents d'élèves

### Commentaires et décisions :

Les parents EIR ont souhaité aborder

- le sujet du protocole sanitaire (point 1) et plus particulièrement son application au moment de l'interclasse, avec une question sur la gestion des groupes et la problématique des projections de films sur ce temps,
- une question sur le Carnaval, traitée (point 4),
- et une question sur l'EPS (point 4).

Les parents FCPE ont souhaité aborder

- le sujet des élèves au comportement hautement perturbateurs(point 4),

- la formation des animateurs (point 4),
- le sujet des commandes de livres (point 4),

Une question est commune à l'EIR et la FCPE : l'aménagement des cours (point 6)

### 1. Point protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire mis en œuvre depuis le 9 novembre 2020 est toujours en vigueur, et continue à être respecté :

respect des gestes barrière, lavage régulier des mains, port du masque, aération des locaux, mais aussi : entrées et sorties des élèves par les deux portes, récréations étalées dans le temps sur les deux cours, non mélange des groupes au moment du repas.

Un ajustement a eu lieu au 1<sup>er</sup> février, il porte surtout sur les masques : selon les recommandations des autorités sanitaires, les élèves doivent porter

- soit un masque chirurgical,
- soit un masque « grand public » de catégorie 1 (précisé sur l'emballage).

L'information a été transmise aux familles par le biais du cahier de liaison avec le rappel de la nécessité de fournir aux enfants **deux masques** pour l'usage quotidien à l'école.

### Gestion des cas contacts :

En école élémentaire, "Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.

Toutefois, si trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque."

Les cas contacts sont retirés de l'école durant 7 jours.

### Prise en compte des variants :

En cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, ou si un élève est identifié comme contact à risque d'un parent ou membre de la fratrie contaminé par une variante britannique, sud-africaine ou brésilienne,

**la classe concernée pourra être fermée, sur décision concertée entre l'ARS, le Rectorat, l'IEN et la Préfecture.**

Pour les cas confirmés porteurs d'un de ces variants, la durée d'isolement est portée à 10 jours et un test de sortie d'isolement doit être systématiquement réalisé, qui devra être négatif.

Si le test revient positif, l'isolement sera prolongé de 7 jours après ce résultat.

*Questions* : déroulement du déjeuner (distanciation concrète, mise en œuvre...) ?

Deux réfectoires sont disponibles : chaque classe mange groupée, les enfants ne sont pas mélangés. Chaque animateur est avec son groupe, les tables sont espacées (2m entre chaque groupe de classe). Mais il n'y a pas 2m entre chaque table, c'est impossible techniquement.

Lorsque chaque classe a terminé de manger, les enfants vont dans une classe ou dans la cour. Lorsqu'un service est terminé, les agents aèrent le réfectoire et les tables, les chaises, sont nettoyées : il y a donc un temps entre chaque passage d'élèves.

Les enfants ont 40 minutes pour déjeuner.

Suite à la question des parents EIR concernant les projections vidéo : dans quelle mesure les enfants sont-ils rentrés dans l'école (température extérieure) ? Comment se fait le choix des vidéos ?

Les enfants sont montés dans les salles de classe lorsqu'il fait moins de 5°. Les enfants ont froid, ont tendance à retirer leurs manteaux... Les plus petits sont montés automatiquement, il y a plus de souplesse pour les plus grands qui peuvent rester dehors.

Choix des films : Les parents regrettent le choix de films projetés qui ne seraient pas destinés aux moins de 13 ans. Le film « A voix haute », pédagogique, reste difficile et est pourtant prévu « tout public ».

## 2. Prévisions effectifs rentrée 2021

A ce jour, 225 élèves, dont 12 ULIS, sont attendus à la rentrée de septembre 2021, soit à peu près la même prévision que l'an passé.

La prévision sur les CP reste imprécise, et se situe aux alentours de 48 à 50.

L'école n'est pas dans une problématique d'ouverture, ni de fermeture de classe.

Le nombre de départs et d'arrivées peut encore faire varier ce chiffre d'ici à la fin de l'été.

Ce qui fait qu'à ce jour, il est impossible encore d'arrêter une structure, elle ne pourra l'être qu'avant la reprise de septembre.

## 3. Passage en 6<sup>e</sup>

Un petit guide pour les parents a été édité par l'Académie, dans lequel le calendrier des opérations d'affectation dans les collèges est indiqué. Il sera remis aux familles dès sa réception.

Le découpage en secteurs reste identique à celui de l'an passé.

Calendrier prévisionnel : au début du mois de mars, les parents recevront une première fiche intitulée Volet 1, sur laquelle l'adresse de résidence de l'élève sera à confirmer.

Ces Volets 1 devront être signés et retournés à l'école pour le 5 mars.

Le 15 mars, une deuxième fiche intitulée Volet 2 sera transmise aux parents.

Sur ce volet figure le collège d'affectation, selon le secteur établi.

Les parents devront indiquer qu'ils acceptent ce collège, ou bien notifieront qu'ils souhaitent déroger, et indiquer leur souhait en joignant justificatifs et lettre de motivation.

Tous ces éléments seront bien évidemment réprécisés aux familles dès que les volets seront édités.

## 4. Vie de l'école et Suivi des projets en cours

### - Sécurité :

Deux exercices PPMS intrusion ont eu lieu

le 8 décembre 2020, sur une durée de 10 min,

et le 28 janvier dernier, déclenché par l'Académie, sur une durée de 15 min.

Ils se sont bien déroulés.

### - Gestion des élèves au comportement perturbateur, suite à une question des représentants FCPE

Comme annoncé lors du 1<sup>er</sup> Conseil d'école, un protocole spécifique de gestion des manquements au Règlement intérieur a été mis en place, après une présentation aux élèves. Il fonctionne.

Pour les situations compliquées que nous rencontrons cette année, des dispositifs extérieurs sont en place et les effets se font sentir.

Malgré tout, la gestion quotidienne est encore difficile, notamment sur le temps périscolaire, et l'équipe d'animateurs en place fait son possible pour que tout se passe au mieux.

Isoler des élèves violents (même momentanément) est possible, cela se fait régulièrement, dans le bureau de la directrice ou une autre classe pour que le fonctionnement de leur classe ne soit plus perturbé. On ne note aucun acharnement sur des élèves en particulier de la part de ces enfants difficiles. Ils ne ciblent aucun élève en particulier. Ce problème est éducatif et extérieur, cela dépasse l'école.

Il n'est pas possible de décider d'une exclusion en conseil d'école. Seul l'inspecteur peut, en accord avec la mairie, procéder à un changement d'école, mais ce n'est pas le sujet actuellement.

En ce qui concerne l'équipe d'animateurs, M Coblençe apporte des précisions :

Le problème de la prise en charge d'enfants difficiles est global. Il y a une recrudescence de ces comportements, ce n'est pas un phénomène isolé mais de plus en plus visible, notamment sur Paris. Une explication possible est la conséquence de la crise sanitaire, mais c'est même plus global.

Pour trouver des solutions, ce n'est pas le problème du périscolaire ou de l'école, c'est un problème de prise en charge de ces familles et de ces enfants.

Il propose deux actions concrètes :

- Réfléchir sur une refonte de l'équipe d'animation à terme, introduire des changements.
- En coordination avec l'Inspectrice, convoquer les parents des familles pour insister sur le besoin de prise en charge des enfants (injonction de soins).

Une formation spécifique pour gérer les enfants difficiles est à prévoir pour les animateurs, c'est une demande réitérée par les représentants FCPE.

#### - Projets dans les classes

- École et cinéma : les séances ne peuvent avoir lieu à l'Escorial.

Cependant, des ateliers vont avoir lieu à l'école, confirmés pour le CPA et le CE1/CE2.

- Malles de jeux de cour :

Les malles ont été remplies : cordes à sauter, quilles, élastiques, balles, et jeux de cartes les alimentent.

Des responsables sont nommés dans les classes, qui doivent vérifier le contenu à la fin de chaque récréation.

Les élèves sont heureux de les utiliser, car j'ai de bons échos.

- Carnaval :

Suite à question posée par des élèves de CM2 et des représentants de parents EIR, ce point a été discuté en conseil des maîtres.

L'équipe a décidé de réserver un moment au printemps pour fêter ce temps dans les classes, ce qui laissera le temps de préparer et de donner du sens à l'événement.

Attention, il ne s'agit pas d'organiser une « fête », les contraintes sanitaires étant telles, tout sera organisé dans les classes.

- ENT

L'école dispose d'un ENT, Environnement Numérique de Travail, enregistré sur un espace virtuel dédié : Paris Classe Numérique.

Cet outil permettra une communication aisée avec les familles, dans le cas où le Ministère engagerait les écoles sur un fonctionnement à distance, en regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Cet espace offre différentes fonctionnalités, par exemple :

- un cahier de textes,
- un carnet de liaison,
- un cahier multimédia,
- une messagerie,
- et d'autres encore, qui ne seront pas forcément toutes utilisées.

Cela dépendra des choix pédagogiques, des préférences et de l'aisance des enseignants vis à vis de l'outil informatique.

PCN s'inscrit dans un cadre sécurisé défini par le Ministère de l'Éducation Nationale. Chaque utilisateur y accède avec un identifiant et un mot de passe personnel.

Cet ENT est consultable d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

Les parents des classes recevront une information précise reprenant ces données, et pourront activer leur compte à réception de leurs codes d'accès.

L'équipe est heureuse de disposer de cet espace, et chaque enseignant travaille à s'en emparer du mieux possible.

- Fonctionnement de l'EPS : (en réponse à la question des représentants de parents EIR)

Il n'est plus possible d'enseigner l'EPS dans des espaces clos, les enseignements de natation sont également suspendus.

Les semaines sportives en salle ont été annulées, elles seront peut-être reportées.

A l'école, l'EPS a lieu dans les cours, si la météo le permet.

Si elle ne le permet pas, le Professeur de la Ville de Paris travaille sur les valeurs de l'olympisme dans une salle de classe ou effectue un enseignement des premiers secours.

*Question* : Les sorties dans les parcs sont-elles possibles ou non ?

L'accès au parc n'est pas interdit. L'école a la possibilité d'aller au parc de Choisy, une classe de CM2 y est allée.

Pour faire de l'EPS : l'occupation des espaces sur les stades est soumise à un plan spécifique avec la DASCO et la DJS car le second degré est prioritaire pour les enseignements EPS sur ces espaces. Il n'est pas dit que nous obtiendrions les autorisations, mais la directrice va se retourner vers les services compétents.

- Point sur les commandes de manuels scolaires (en réponse à la demande renouvelée des représentants de parents FCPE pour que chaque élève ait son manuel dans chaque discipline)

Les commandes ont eu lieu en janvier, et pour les classes de Cycle 3, des séries de livres d'histoire, de géographie et de sciences ont été complétées pour que chaque élève puisse disposer d'un manuel.

Il a fallu également renouveler les manuels de français et maths car les collections étaient anciennes.

Cela ne laisse pas à l'abri d'une rupture dans les stocks et que les livraisons soient partielles.

Les livraisons ont lieu en juin, s'il y a un problème, la directrice peut faire une recommandation avant la fin de l'été.

## 5. Périscolaire

Les enfants ont choisi de nouvelles activités pour les TAP, toujours dans leurs parcours.

Les activités ayant lieu à l'extérieur de l'école se heurtent à la fermeture des gymnases.

Selon l'activité, par exemple tennis de table, l'intervenant reste dans l'enceinte de l'école et fait une activité alternative.

## 6. Travaux dans l'école

La réfection de la petite cour a un coût énorme.

L'aménagement des cours est un sujet important pour l'EIR et la FCPE. Il ne s'agit pas d'empêcher le fonctionnement des enseignements d'EPS du PVP.

La priorité reste la réfection des cours avant toute chose, et le Budget participatif pourrait être un levier intéressant pour faire avancer les choses.

M Coblence apporte les informations suivantes :

Une part d'investissement de la ville de Paris est laissée aux parisiens qui peuvent choisir le projet qu'ils veulent voir financer. Le format de ce budget va changer. La Ville va choisir désormais de financer moins de projets mais de taille plus importante. Un projet commun à plusieurs écoles a plus de chances d'être retenu par la ville. Les parents peuvent proposer des budgets participatifs (en commun/accord avec d'autres écoles). La volonté de changer le revêtement peut être financée par le budget participatif.

La campagne de dépôt des projets a lieu pendant le mois de février.

Pour identifier les autres écoles intéressées, il suffit de contacter M. Coblence ou M Benabbou, ou de passer par les fédérations de représentants de parents qui peuvent centraliser les demandes proches et

ne déposer qu'un dossier sur le site du budget participatif de la ville.  
Les habitants décident ensuite de la priorité (mois de septembre).

L'EIR a déposé deux projets : un pour la réfection de la petite cour, et un autre pour l'installation d'une cabane de jeu.

#### 7. Vie de l'Association et de la Fédération de parents d'élèves

Pour répondre aux améliorations qui peuvent être mises en place, et suite à la demande des représentants EIR et FCPE, la création d'un groupe de travail est décidée, avec en son sein la directrice, des représentants des enseignants, de l'équipe d'animation, des élèves délégués et des parents d'élèves pour entamer une réflexion collégiale concernant les cours.

La directrice proposera une rencontre avec les parents élus pour travailler un cadre et un calendrier, après les vacances d'hiver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

Le CE n°3 aura lieu le Mardi 8 ou Jeudi 10 juin 2021

Les secrétaires de séance

La présidente